



**GYM COMPETITION**

Née en :  
 2014 2013 et avant

- \* Activité féminine.
- \* Accès aux cours suivant les tests d'évaluation et avis des entraîneurs afin de constituer des groupes homogènes de progression en vue des compétitions équipe ou individuelle..
- \* Obligation de s'engager à toutes les compétitions (équipe et individuelle) ainsi qu'aux animations Club et au Gala.
- \* Pas de cours pendant les vacances scolaires mais des entraînements spécifiques et préparatifs aux compétitions et aux animations à thèmes.
- \* Engagement souhaité à s'inscrire (à partir de 10 ans) dans une démarche "d'aide entraîneur", "coaching" et au "jugement". Formations accompagnées par le Club.

**COMPETITION**

	Groupe	Jour	Horaires	Lieu
et et	COMPET° TC1	MAR	18 h 30 / 20 h 30	COSEC Mably
		MER	18 h 00 / 20 h 00	FQT Roanne
		VEN	19 h 00 / 20 h 30	COSEC Mably
et et	COMPET° TC2	MAR	17 h 30 / 19 h 30	COSEC Mably
		MER	15 h 45 / 17 h 45	FQT Roanne
		VEN	17 h 30 / 19 h 00	COSEC Mably
et	COMPET° TC3	MAR	19 h 00 / 20 h 30	COSEC Mably
		VEN	19 h 00 / 20 h 30	COSEC Mably
et	COMPET° TC4	MAR	17 h 30 / 19 h 00	COSEC Mably
		VEN	17 h 30 / 19 h 00	COSEC Mably
et	COMPET° TC5	MAR	19 h 00 / 20 h 30	COSEC Mably
		VEN	19 h 00 / 20 h 30	COSEC Mably
et	COMPET° TC6	LUN	17 h 30 / 19 h 0	FQT Roanne
		MER	18 h 00 / 20 h 00	COSEC Mably



La cotisation est un dû annuel non remboursable. Elle est à payer dès après le premier cours d'essai.

ADHESION

ACTIVITES

= COTISAT°  
ANNUELLE

CAUTION  
ANNUELLE

LOCATION  
JUSTO

*Paiement par chèques obligatoirement*

**GYM TC**

60 €

+ 190 €

= 250 €

+ 70 €

+ 20 €

**Vous pouvez régler votre cotisation de 3 manières différentes:**



**Espèces:**

Règlement en  
1 fois au dépôt du dossier



**En ligne:** Règlement

possible en 3 fois. Trois mois  
consécutifs a/c du dépôt du dossier



**Carte Bleue:**

Règlement en  
1 fois au dépôt du dossier.

En particulier:



voire d'autres.

# UNION GYMNIQUE ROANNE MABLY



Association loi 1901 - Affilié FFGym - Agrément Jeunesse & Sport 42 S 012 022 - Siret: 414 691 881 00026

[gym-roannemably.fr](http://gym-roannemably.fr)

[ugroannemably42@gmail.com](mailto:ugroannemably42@gmail.com)

07 57 67 61 47

## LES CLAUSES D'ENGAGEMENT AU CLUB

En confirmant votre inscription, vous acceptez toutes les clauses du présent document.

### CLAUSES VALABLES POUR TOUS LES UNIVERS D'ACTIVITE

- \* Vous conformer strictement aux **obligations et délais de paiement** de vos cotisations. A défaut le Club n'a d'autre recours que de se retourner vers un Service de contentieux. Le non paiement en date et heure de la cotisation entraîne le refus d'accepter l'adhérent aux cours car il n'est pas couvert par la licence / assurance obligatoire.
- \* Le remboursement partiel de la cotisation ne peut se faire qu'en cas d'accident au sein du club ou de déménagement (après décision du comité directeur).
- \* L'association **communiquera essentiellement** par l'intermédiaire de son mailing "Gest Gym".
- \* Dans les gymnases, les tableaux d'affichage vous proposent toutes les infos utiles. **Nous vous invitons à les consulter** à chacun des entraînements en entrant dans la hall 10 minutes avant le début ou fin des cours mais également à les retrouver sur notre site: [gym-roannemably.fr](http://gym-roannemably.fr)
- \* La **présence de parents**, amis ou visiteurs dans la salle de sport est interdite (sauf cours de Baby Gym ou un seul parent accompagnant est accepté pendant le cours).
- \* En cas d'absence, de maladie, **j'informe** le Club.
- \* En cas de blessure contractée lors d'une activité officielle du club, **vous rapprocher au plus vite** de celui-ci si besoin d'établir une déclaration d'accident. Celle-ci doit être faite dans les 5 jours maximum suivant la date de l'accident.
- \* Je ne prends aucune **substance illicite**. En cas d'obligation d'en prendre, faites établir un certificat d'usage thérapeutique.
- \* Le Club ne peut être **tenu comme responsable** en cas de vol ou dégradation dans les parties communes du gymnase.
- \* J'autorise le Club à utiliser mon image prise lors de ses activités afin d'affiches, parution sur le site Club ou autres publications internes. Si vous vous y opposez, il faut le notifier par lettre auprès du Club qui sera alors garant des règles de réserve conformément à la loi en vigueur.

Tous les cas de non-respect des clauses, usages et réglementations peuvent entraîner jusqu'à l'exclusion du Club. Tous litiges seront traités par le Bureau du Conseil d'administration de l'Association.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants, disponibles sur le site du Club

STATUTS UG ROANNE MABLY
REGLEMENT INTERIEUR UG ROANNE MABLY

NOTICE D'INFOS SUR LES ASSURANCES
VALEURS & CHARTRES FFGym

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE
CHARTRE ECO GYM

### CLAUSES VALABLES SPECIFIQUEMENT POUR:

**UNIVERS:**

**COMPETITION**

- 1 - Participer **obligatoirement** à tous les entraînements de son groupe d'appartenance.
- 2 - Participer **obligatoirement à toutes les compétitions** à l'appel du Club. En particulier si cette clause n'est pas respectée, la famille renonce à récupérer la caution déposée et expose l'adhérent à un changement de groupe d'entraînement voire une exclusion du Club.
- 3 - Le club possède un stock de justaucorps qu'il met à disposition des gyms pour les compétitions. Il est prêté et retourné au club le jour J pour l'entretien.
- 4 - Respecter scrupuleusement les règles de **déontologie compétitive** en compétition (tenue vestimentaire identique en équipe / présence obligatoire aux palmarès ...).
- 5 - **Respecter les invitations et les convocations** aux organisations du Club (en particulier aux journées d'animation du Club, les démonstrations, le Gala ...)

*Note: à défaut de respecter les points 2 et 3, les frais engagés d'inscriptions sont retenus et/ou un changement de groupe d'entraînement peut être prononcé.*